

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 septembre 2020

L'an deux mil vingt le mardi 15 septembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Ventron se sont réunis à la salle du conseil municipal, sur la convocation de Mme Brigitte VANSON, Maire.

Présents : Mme VANSON Brigitte, M. KESSLER Patrick, Mme LEROY Hélène, Mme VALENTIN Nadia, Mme HEITZ Céline, Mme ABEL Amélie, M. MARTIN Kévin, M. CUNY Christian, M. JEANDEL Pascal (arrivé à 20h45), M. JEANDEL Charly, Mme LAPRÉVOTE Sylviane, Mme GÉHIN Sylvie, M. PARMENTIER Régis, M. BROLIS Patrick, M. BRYLKA Cédric.

Secrétaire de séance : Mme Sylvianne LAPRÉVOTE

Secrétaires administratives : Mme Nelly POIROT

La séance est ouverte à 20h00

Compte tenu du contexte sanitaire, Mme Le Maire demande au conseil municipal, son accord pour le déroulement de séance à huis clos.

Le conseil municipal, dans son ensemble, accepte-le déroulé de la séance à huis clos.

Le P.V de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

1) Renouvellement de bail à ferme :

M. Cédric BRYLKA ne prend part ni aux débats ni au vote.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le bail à ferme des pâtis communaux accordé à M. Cédric BRYLKA, domiciliés "route de Remiremont", 88310 VENTRON, est arrivé à échéance au 1er septembre 2020.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTÉ de renouveler ce bail à ferme de pâtis communaux, en faveur de M. Cédric BRYLKA, domicilié à VENTRON ;

PRÉCISE que le bail est établi pour une durée de neuf années, qui commencent à courir le 1er septembre 2020 ; et concerne les parcelles suivantes :

Section AB n°424 p d'une contenance de 75 ares au lieu-dit « Planois de la Chapelle »

Section AM n°254 p d'une contenance de 7 ares au lieu-dit "le Petit Chéty"

FIXE le prix annuel du fermage à la somme de 49.85 € pour la première année. Il variera à partir de la deuxième année en fonction de l'évolution de l'indice départemental des fermages adéquat, tel que défini par arrêté préfectoral.

CHARGE Madame le Maire d'établir le bail correspondant et **L'AUTORISE** à le signer au nom de la commune.

2) Subvention à l'association sportive du collège de Cornimont :

M. Charly JEANDEL expose qu'en 2019 il avait été promis une subvention de 250 € à l'association pour sa section « montagne ». Celle-ci n'avait jamais été actée officiellement. Vu l'importance de l'association pour les enfants, il est proposé de versé 250 € au titre de l'année 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote pour l'attribution d'une subvention de 250 € à l'association sportive du collège de Cornimont.

3) Décisions modificative budgétaires (budget commune) :

Décision modificative n°3 (investissement) :

Dépenses :

Article 10223 : 2901.27 €

Recettes :

Article 10226 : 2901.27 €

Décision modificative n°4 (investissement) :

Dépenses :

Article 2183 : 5 100.00 €

Article 2182 : - 2 900.00 €

Article 2315 op 32 : - 2 200.00 €

Décision modificative n°5 :

Dépenses :

Article 2188 : 1 100.00 €

Article 2182 : - 1 100.00 €

4) Admissions en non-valeur et créances irrécouvrables :

- budget eau :

Madame le Maire informe l'assemblée communale du courrier de la Trésorerie de CORNIMONT concernant des états d'admissions en non-valeur et de créances irrécouvrables, après échec des tentatives de recouvrement et de jugements contentieux ou de décisions de surendettement :

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, ACCEPTE d'admettre en non-valeur et créances éteintes, les sommes suivantes :

Budget EAU :

Admission en non-valeur : 113.10 € (année 2014- concerne 1 usager)

Créances éteintes : 185.32 € (années 2016 2019 et 2020 - concerne 1 usager)

Budget ASSAINISSEMENT :

Admission en non-valeur : 69.92 € (année 2014- concerne 1 usager)

Créances éteintes : 144.17 € (années 2016 2019 et 2020 - concerne 1 usager)

Budget COMMUNE :

Créances éteintes : 313.00 € (années 2011 - concerne 1 usager)

5) Election des membres de la commission d'appel d'offres :

Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'il convient de former la commission d'appel d'offre et de nommer les membres qui siégeront en son sein.

Sont élus à l'unanimité :

Présidente : Mme le Maire

Titulaires : Mme Nadia VALENTIN, M. Patrick KESSLER, M. Kévin MARTIN

Suppléants : Mme Sylvie GÉHIN, M. Patrick BROLIS, M. Christian CUNY

6) Désignation des délégués à la commission des impôts directs :

Conformément à l'article 1650.1 du Code Général des Impôts, il est institué une commission communale des impôts directs, composée du maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires dans chaque commune de moins de 2 000 habitants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Il convient donc d'adresser à la Direction Générale des Finances Publiques une liste de proposition comportant douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, PROPOSE les personnes suivantes pour siéger au sein de la commission communale des impôts directs, en précisant que six membres titulaires et six membres suppléants seront choisis par la Direction Générale des Finances publiques :

Membres titulaires

GIGANT Gérard

VALDENAIRE René

VALROFF Annie

PETITGENET Yvan

BINDER Sylvie

PERRIN Yann

LEROY Alain

GILLET Yvan

CARTEAUX Dominique

PETITGENET Robert

HUSSON Aimé

DEMARIA Robert

Membres suppléants

HALLER Jean Paul

MUNSCH Lucien

VALDENAIRE Gilbert

AUBIN Renée

THUILLIER Jeanne Marie

FREDRIKSEN Patrice

JEANDEL Julien

VALENTIN Etienne

LORIN Philippe

CUNY Bertrand

PARMENTIER Guy

GENET Lionnel

7) Désignation de délégués à l'ADEMAT-H :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne Mme ABEL Amélie délégué titulaire et M. JEANDEL Pascal délégué suppléant.

A noter que la cotisation annuelle s'élève à 20 € d'adhésion à l'association.

8) Renouvellement convention tennis/mini-golf :

Mme Sylviane LAPRÉVOTE ne prend part ni aux débats ni au vote.

La convention de gestion du terrain de tennis et de mini-golf conclue entre la société LABEL GLISS, et la commune de VENTRON est arrivée à échéance le 30 juin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de renouveler le contrat entre LABEL GLISS, représentée par M. et Mme LAPREVOTE Thierry « Route de Remiremont » 88310 VENTRON, et la commune de VENTRON, pour la gestion et l'exploitation des terrains de tennis et de mini-golf ;

Et précise que ce contrat commence le 1er juillet 2020 et se termine le 30 juin 2021.

9) Défense incendie : contrôle technique des poteaux d'incendie et inventaire :

Les contrôles techniques fonctionnels des points d'eau incendie, tels que définis par le règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie des Vosges, sont réalisés en régie interne au plus tard tous les trois ans. Les poteaux d'incendie sont répertoriés et numérotés.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, précise que ces contrôles techniques fonctionnels seront réalisés en régie interne et prends note que Mme Le Maire rédigera un arrêté qui identifie les points d'eau incendie et déterminera les modalités de contrôle technique périodiques et de mise à jour des données.

10) Branchement au réseau d'assainissement collectif d'un établissement recevant du public :

Les repreneurs du restaurant des Bruyères souhaitent se raccorder au réseau collectif d'assainissement.

Afin de faciliter la reprise de ce commerce, essentiel à la vie économique et touristique du village, le conseil municipal, sur proposition de Mme VALENTIN, troisième adjointe, décide d'exonérer les acquéreurs des frais de raccordement au réseau (360 €) et de leur accorder la gratuité des 100 premiers m³ d'eau rejetés (160 €). Soit un montant total de 520 €.

11) Renouvellement adhésion au groupement de commande de sel de déneigement :

Madame le Maire expose la possibilité d'adhérer au groupement de commandes de sel de déneigement avec les communes de CORNIMONT, LA BRESSE et SAULXURES SUR MOSELOTTE. La commune avait déjà choisi d'adhérer pour la saison 2019-2020.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de groupement de commandes pour le marché de sel de déneigement,

Considérant que ce groupement de commandes facilite la gestion des approvisionnements en sel de déneigement pour la voirie communale,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de renouveler l'adhésion au groupement de commandes de sel de déneigement,

ACCEPTE la convention constitutive du groupement de commandes entre les communes de Cornimont, La Bresse, Saulxures sur Moselotte et Ventron,

DESIGNE M. Patrick BROLIS (titulaire) et Mme Brigitte VANSON (suppléante),

AUTORISE le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

12) Rapport d'activités 2019 du SIVU tourisme :

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité du SIVU tourisme qui est consultable en mairie et auprès du SIVU tourisme.

13) Questions diverses :

a) vie scolaire : Mme LEROY, deuxième adjointe, explique que la rentrée s'est bien déroulée. 67 enfants au total pour l'école (27 maternelles, 17 cp/ce1, 23 ce2/cm1/cm2).

Les nouvelles ATSEM sont bien intégrées, bon travail de l'équipe.

La commune a financé l'achat d'une chaise adaptée pour accueillir un enfant handicapé à l'école (1 459.38 € TTC).

La réunion de pré-rentrée a eu lieu le 31/8, y étaient présents plusieurs élus : Mme Le Maire, Mme LEROY, Mme ABEL et M. CUNY.

La classe de maternelle a entièrement été repeinte par le service technique, et plus précisément par Ludovic. Félicitations à lui pour son travail de qualité.

b) Echo de l'Orbi : en cours d'impression, il sera distribué prochainement par les membres du conseil (distribution plus sûre et économique qu'avec un prestataire).

c) Communauté de communes :

Mme Le Maire a été élue vice-présidente au tourisme, poste important qui montre que Ventron a de la valeur à ce sujet.

Réunion début septembre où tous les conseillers municipaux étaient invités, plusieurs conseillers municipaux y ont participé et se sont inscrits aux diverses commissions (Mmes LEROY, ABEL, LAPRÉVOTE, M. CUNY). Mme le Maire félicite les élus pour leur engagement au sein de la communauté de communes des Hautes Vosges.

Elle précise que la communauté de communes est une collectivité pleine d'avenir dans laquelle notre présence est indispensable afin d'être associés aux décisions qui vous concernent directement.

d) Document unique : restitution de l'évaluation des risques professionnels par le centre de gestion le 06/10/2020.

La séance est levée à 21h30 - le conseil s'est ensuite réuni en commission.

A Ventron, le 16/09/2020

Le Maire,
B. VANSON



B. Vanson

